



Le sort des sites protégés suscite une énorme bataille

PATRIMOINE Une initiative parlementaire veut donner plus de poids aux cantons pour construire dans les zones sous protection. Le débat s'annonce électrique.

Un parking à ciel ouvert à Lavaux. Un téléphérique dans la Haute Engadine. Une décharge pour déchets inertes proche du lac de Zoug. Toutes ces infrastructures auraient dû être construites à l'intérieur des 162 paysages emblématiques et d'importance nationale (IFP). Elles n'ont pas vu le jour. Grâce, entre autres, à l'expertise de la Commission fédérale pour la protection de la nature (CFNP), qui a jugé à chaque fois que ces constructions porteraient gravement atteinte à ces sites protégés, qui couvrent 20% du territoire.

Cela pourrait changer. Une initiative parlementaire, dont la consultation vient de s'achever, entend donner moins de poids à cette commission composée d'une quinzaine d'experts. En revanche, elle veut confier plus de pouvoir aux cantons. Aujourd'hui, des projets ne peuvent être autorisés dans ces terrains que s'ils sont jugés d'importance nationale. Demain, cette pesée des intérêts entre protection et utilisation pourrait être ramenée à un niveau cantonal.

Si le camp bourgeois soutient cette idée, les organisations environnementales, appuyées par le camp rose-vert, se sont étranglées. Le référendum est promis en cas d'aval du Parlement. Si la colère est si grande, c'est que l'initiative ne devait faciliter que les projets d'énergies renouvelables. Or ce point est acquis depuis le vote sur la stratégie énergétique. La commission du Conseil des États a pourtant maintenu le texte, au motif que les projets touristiques pourraient également en profiter. «C'est un démantèlement de la nature, du

paysage, et du patrimoine», s'indigne Alliance Patrimoine dans sa prise de position.

Division plaine-montagne

Mais les cantons sont-ils à ce point peu soucieux de la protection de la nature? Adrian Schmid, secrétaire général d'Alliance Patrimoine, évoque surtout des intérêts divergents. «Les cantons à vocation touristique pourraient par exemple être tentés d'élever certains projets au rang d'importance cantonale et les autoriser du coup dans les sites protégés. Pour le seul site des chutes du Rhin (SO), le canton soutenait une quantité d'infrastructures énergétiques mais aussi touristiques qui ont été refusées.» Pour lui, la compétence fédérale garantit une forme de neutralité. À l'inverse, pour le Centre patronal (CP), il faut mieux concilier les différents besoins. «Le monde n'est pas resté figé à l'ère Baltenberg», estime le CP.

Responsable du département environnement pour le Club alpin suisse (CAS), Philipp Wäger n'est pas rassuré: «Nous craignons que de nouveaux projets, par exemple des extensions de stations de ski, n'apparaissent d'un seul coup dans certains de ces sites protégés et qu'ils soient motivés et justifiés par un intérêt cantonal. Nous devons conserver ces paysages intacts pour les générations futures et rien ne justifie de déroger au principe actuel.» D'autant qu'une division plaine-montagne, récurrente, est en train de se dessiner. Ainsi, Vaud et Berne se sont prononcés contre, Neuchâtel a émis une réserve, mais le Valais, lui, soutient ce texte.

Plus positionné encore, le président du Groupement pour les régions de montagne (SAB) regrette une réforme qui ne va pas assez loin. «Nous serions même favorables à ramener la pesée des intérêts au niveau des communes. On se retrouve avec une situation totalement antidémocratique où



15 personnes décident pour 20% du territoire», peste Thomas Egger. Celui qui est aussi conseiller national valaisan (PDC) ne s'en cache pas, la CFNP est perçue comme un obstacle systématique aux bâtisseurs. «Je vous donne un exemple: 98% du territoire de la zone de Blatten, dans le Löttschental (VS), se trouve dans un site protégé. On ne peut plus rien y faire.»

Contraire à la Constitution?

Dans les faits, l'expertise de la CFNP n'a pas force obligatoire et la décision finale reste en mains des autorités compétentes. Les dix dernières années, sur les 783 expertises qu'elle a réalisées, elle a conclu que 22% des constructions projetées altéreraient considérablement les paysages ou le patrimoine. Et cela n'a, par exemple, pas empêché la démolition d'un télésiège historique dans le canton de Soleure. Reste que son avis pèse souvent lourd lors de recours.

Et l'auteur de l'initiative, le conseiller aux États zougais Joachim Eder (PLR), ne se cache pas de ne plus supporter ces «sacro-saints» rapports constitués «sans légitimité démocratique». Mais les débats se heurteront sans doute à la Constitution. C'est du moins l'opinion de l'Office fédéral de la justice, qui, dans un avis de droit, juge le texte peu clair, ambigu et surtout «contraire à la Constitution en vidant de son sens la protection prévue pour les objets d'importance nationale».

JULIEN WICKY

julien.wicky@lematindimanche.ch



«Une commission de 15 personnes a le pouvoir sur 20% du territoire, c'est antidémocratique»

Thomas Egger
(PDC/VS),
président
du Groupement
pour les régions
de montagne



● La vache, ça grimpe à la Furka!

Urs Flueeler/Keystone



● Pour les génisses à l'estive dans les verts pâturages de la Furka, le col entre le canton du Valais et celui d'Uri, le spectacle ne fait que commencer. Ici, pas de train à regarder passer, mais de rares véhicules souvent occupés à faire le fameux circuit des trois cols, Grimsel, Susten et Furka. Bien plus intéressante pour les placides bovins est cependant cette vision de cyclistes amateurs avalant le bitume dans la terrible montée du col. Qu'on est loin, dans ce paysage bucolique, des kilomètres de voitures bloquées sur la route des vacances à l'entrée du Gothard!